

BONUS ÉCOLOGIQUE

La philosophie de l'écopastille

Elle est la première application écologique concrète du Grenelle de l'environnement (Décret n°2007-1873 du 26 décembre 2007)

L'objectif de l'écopastille

L'objectif est de récompenser la location de véhicules neufs les moins émetteurs de gaz à effet de serre (CO₂).

A qui s'adresse l'écopastille

- › Tous les clients
- › Tous les produits
- › Uniquement les véhicules particuliers < 3,5t
- › Toutes les commandes à partir du 5 décembre 2007 pour le BONUS
- › Toute 1re immatriculation à compter du 1er janvier 2008 pour le MALUS

Nouveaux barèmes de l'écopastille

Mis en place depuis le 1er janvier 2008, le dispositif bonus-malus automobile est l'une des premières mesures issues du Grenelle de l'environnement, et il a démontré son efficacité. Toutefois, le Gouvernement a décidé dans le cadre du projet de loi de Finances pour 2010, d'accélérer le processus d'abaissement des seuils de déclenchement du bonus-malus. Suite à la publication du dernier décret N° 2009 11 81 du 5 octobre 2009, nous vous indiquons dans le tableau ci dessous les nouveaux barèmes de l'éco-pastille à prendre en compte.

Zones		Labels énergétiques	Taux d'émission de dioxyde de carbone (en gramme par kilomètre)	Montant HT (en euros)			
				Année de facturation du 1er loyer LLD*			
				2009	2010	2011	2012
BONUS	A	Taux ≤ 60		5000	5000	5000	5000
		61 ≤ taux ≤ 90		1000	1000	1000	1000
		91 ≤ taux ≤ 95		1000	1000	500	500
		96 ≤ taux ≤ 100		1000	500	500	500
	B	101 ≤ taux ≤ 105		700	500	500	500
		106 ≤ taux ≤ 110		700	500	500	500
		111 ≤ taux ≤ 115		700	500	100	100
NEUTRE	C	116 ≤ taux ≤ 120		700	100	100	100
		121 ≤ taux ≤ 125		200	100	0	0
	D	126 ≤ taux ≤ 130		200	0	0	0
		131 ≤ taux ≤ 140		0	0	0	0
		141 ≤ taux ≤ 150		0	0	0	0
MALUS	E	151 ≤ taux ≤ 155		0	0	200	200
		156 ≤ taux ≤ 160		0	200	750	750
		161 ≤ taux ≤ 165		200	750	750	750
		166 ≤ taux ≤ 190		750	750	200	200
	F	191 ≤ taux ≤ 195		750	750	1600	1600
		196 ≤ taux ≤ 200		750	1600	1600	1600
		201 ≤ taux ≤ 240		1600	1600	1600	1600
G	241 ≤ taux ≤ 245		1600	1600	2600	2600	
	246 ≤ taux ≤ 250		1600	2600	2600	2600	
		250 < taux		2600	2600	2600	2600

* Le bonus est généré au 1er loyer. Le malus est facturé à la date de la 1re immatriculation.

N'hésitez pas à vous rapprocher de votre conseiller commercial pour de plus amples précisions.

Conscient de cet impact dans le cadre de votre gestion de parc, LeasePlan vous en informe et vous propose des solutions pour vous accompagner au quotidien.

POUR EN SAVOIR PLUS

- › Consultez le décret 2009 1181 du 5 octobre 2009 : (http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do;jsessionid=179E3E62272CC652BA7FEA7B4E100270.tpdj002v_1?cidTexte=JORFTEXT0002118767&categorieLien=id)
- › Vous pouvez télécharger le formulaire de demande de versement du bonus sur : http://www.asp-public.fr/sites/default/files/fichiers_attaches/asp_commun/Formulaire_aout09_bonus.pdf
- › Vous pouvez télécharger la Notice d'information sur : [http://www.asp-public.fr/sites/default/files/fichiers_attaches/Notice_0698_bonus\(1\).pdf](http://www.asp-public.fr/sites/default/files/fichiers_attaches/Notice_0698_bonus(1).pdf).